

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destination	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française .....	2.000	4.800	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 -- 21-61-08 — FAX (22) 21-61-07 — LOME  Les abonnements et annonces sont payables d'avance  La ligne ..... 00 fr Minimum ..... 200 fr Chaque annonce répétée : moitié prix : ..... Minimum ..... 250 fr
Etranger .....	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française ..... 450 fr Etranger : Port en sus Les numéros spéciaux ..... 300 fr					

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :**

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME**

**SOMMAIRE**

**PARTIE OFFICIELLE**

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,  
**ARRETES ET DECISIONS**

**DECRETS**

1994

5 Janv. — Décret n° 94 — 001/PR portant convocation du Corps Electoral en vue des Elections Législatives. .... 1

19 Janv. — Décret n° 94 — 005/PR fixant la date d'ouverture et de clôture de la Campagne Electorale en vue des Elections Législatives. .... 2

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES**

**RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS**

**PARTIE OFFICIELLE**

**ACTES DU GOUVERNEMENT  
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE**

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,  
**ARRETES ET DECISIONS**

**DECRETS**

DECRET N° 94-001/PR du 5 janvier 1994 portant convocation du Corps Electoral en vue des Elections Législatives.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 Octobre 1992, notamment en son article 152 ;  
 Vu la Loi N° 92-03 du 08 Juillet 1992 portant Code Electoral, notamment en ses articles 45 et 141 ;  
 Vu l'Ordonnance N° 93-02 du 16 Avril 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Code Electoral ;  
 Vu le Décret N° 93-070 du 02 Juin 1993 portant création des Circonscriptions Electorales ;  
 Vu l'Accord paraphé à Ouagadougou et signé à Lomé le 11 Juillet 1993 ;

Sur rapport conjoint du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité, Chargé des Consultations Electorales :

Le conseil des ministres entendu,

**DECRETE :**

Article premier Le Corps Electoral est convoqué le dimanche 06 Février 1994 en vue du premier tour de scrutin des Elections Législatives.

Au cas où aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dans la Circonscription Electorale, il y sera organisé le dimanche 20 Février 1994, un second tour de scrutin.

Seuls se présenteront au deuxième tour, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour.

Art. 2 : Les bureaux de vote ouverts à 06 heures 30, fermeront à 18 heures sur toute l'étendue du Territoire National.

Art. 3 — Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité et le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité chargé des Consultations électorales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 05 janvier 1994

Général Gnassingbé EYADEMA

Le Premier ministre

Joseph Kokou KOFFIGOH

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

Le Secrétaire d'Etat chargé des Consultations électorales

Boukari TABIOU

Décret n° 94-005/PR du 19 janvier 1994 fixant la date d'ouverture et de clôture de la campagne électorale en vue des élections législatives.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution du 14 octobre 1992, notamment en son article 152;

Vu la Loi n° 92-03 du 08 juillet 1992 portant code électoral;

Vu l'Ordonnance n° 93-02 du 16 avril 1993 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 92-03 du 08 juillet 1992 portant code électoral;

Vu le décret n° 93-070 du 02 juin 1993 portant création des circonscriptions électorales;

Vu le décret n° 94-001/PR du 05 janvier 1994 portant convocation du corps électoral en vue des élections législatives;

Vu l'Accord paraphé à Ouagadougou et signé à Lomé le 11 juillet 1993;

Sur rapport conjoint du ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité et du Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité, chargé des Consultations électorales;

Le Conseil des ministres entendu;

**DECRETE :**

Article premier — La date d'ouverture de la campagne électorale en vue du premier tour de scrutin des élections législatives est fixée au vendredi 21 janvier 1994 à zéro heure.

Art. 2 — La campagne électorale prend fin le vendredi 04 février 1994 à minuit.

Art. 3 — Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité et le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité, chargé des Consultations électorales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 19 janvier 1994

Général Gnassingbé EYADEMA

Le Premier ministre

Joseph Kokou KOFFIGOH

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

Le Secrétaire d'Etat chargé des Consultations électorales

Boukari TABIOU

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES**

**RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS**

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION n° 476/MATS-SG-APA PC du 29/7/93

Titre de l'Association : «AMICALE DES INGENIEURS ET TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'EQUIPEMENT RURAL» (AM.I.T.S.E.R.)

Siège : LOME — B.P. 1463

Buts : L'Amicale des Ingénieurs et Techniciens Supérieurs de l'Équipement Rural a pour but :

- de regrouper tous les anciens élèves de ces écoles en vue de permettre une connaissance mutuelle;
- de prendre connaissance des modifications qui interviennent dans ces écoles afin d'apporter un appui à leur évolution;
- de soutenir moralement chaque membre dans son effort de bien-être;
- de promouvoir des rencontres avec les amicales des autres pays;
- de contribuer d'une certaine manière au perfectionnement de leur technique.

P. J.

— Statut

— Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 29 juillet 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité,  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 039/MATS-SG-APA-PC du 14-1-94

Titre de l'Association: «L'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES DE BASES (A.D.I.B.)

Siège: LOME

Buts: L'Action pour le Développement des Initiatives de Bases a pour but:

- d'aider les populations rurales à développer des coopératives familiales;
- de sensibiliser et regrouper les jeunes volontaires des deux sexes désireux d'exercer des activités de développement agricoles et artisanales.

P. J.

- Statuts
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 14 janvier 1994

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1271/MATS-SG-APA-PC du 17-12-93

Titre de l'Association: «CHRETIEN DU MONDE TRAVAILLEUR» (C.M.T.)

Siège: Le siège du C.M.T. est à Lomé, B.P. 12071 Lomé

Buts: le C.M.T. a pour but:

- d'unir et organiser la collaboration et l'entraide de l'ensemble des travailleurs en vue de la réalisation de leur destinée spirituelle ainsi que leur promotion personnelle et collective.
- aider les travailleurs à prendre toutes les responsabilités professionnelles, familiales, culturelles et civiles.

P. J.

- Statuts
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 17 décembre 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1123/MATS-SG-APA-PC du 23-11-93

Titre de l'Association: Association pour la Promotion de l'Enfant Rural. (APER)

Siège: Lomé

Buts: APER a pour but:

- de lutter contre l'exode rural
- de relever son niveau de vie
- de l'éduquer pour son hygiène et sa santé
- de lui fournir des moyens pour une bonne scolarisation, (construction d'écoles, fournitures scolaires vivres, habits)

- de permettre son contact avec les réalités citadines
- d'acheminer en zone rurale des biens dont l'enfant a besoin.

P. J.

- Statuts
- Liste des membres du Bureau-Directeur

Lomé, le 23 novembre 1993

Le Ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
N° 1268/MATS-SG-APA-PC du 17-12-93

TITRE DE L'ASSOCIATION: «SOLIDARITE HUMAINE»

SIEGE: Lomé Tokoin Doumasséssé B.P. 2573

BUTS: l'Association Solidarité Humaine a pour but:

- des actions de solidarité dans la lutte contre la faim, la maladie et l'ignorance au Togo;
- la recherche, l'étude des moyens et toutes organisations de manifestation faisant connaître les buts recherchés;
- intervenir dans toutes actions en faveur de la femme et de l'enfant en milieu rural.

P. J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 17 décembre 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1272/MATS-SG-APA-PC du 17/19/93

TITRE DE L'ASSOCIATION: «UNION DES RESORTISSANTS DE BAGBE» (U.RE.BA.)

SIEGE: LOME

BUTS: Union des ressortissants de Bagbé à Lomé

- de regrouper tous les ressortissants de Bagbé à Lomé,
- de venir en aide à ses membres,
- de faciliter et maintenir les contacts avec les autorités locales et la population de Bagbé:
- de révaloriser le patrimoine culturel et sportif de Bagbé village et des localités voisines.

P. J.

- Statuts
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 17 décembre 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité,  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1074/MATS-SG-APA-PC du 9/11/93

TITRE DE L'ASSOCIATION: ASSOCIATION  
POUR LA DEFENSE DES DROITS DES LOCATAIRES (A.D.D.L.)

SIEGE: LOME

BUTS: L'Association pour la Défense des Droits des Locataires a pour but:

- de favoriser la solidarité entre les locataires;
- de lutter contre la fixation et les hausses incontrôlées des prix des loyers
- d'améliorer les relations entre propriétaires et locataires
- de faire adopter par le parlement des dispositions protégeant les locataires;
- d'initier les coopératives d'épargne et de crédit entre locataires et pouvant leur permettre de prétendre à une habitation plus décente ;
- d'harmoniser pour chaque préfecture ou chaque ville le prix des logements.

P. J.

- Statuts
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 09 novembre 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité,  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1247/MATS-SG-APA-PC du 13-12-93

TITRE DE L'ASSOCIATION: EQUIPE DE RECHERCHE D'INFORMATION ET DE FORMATION DE LA FEMME (ERIFF)

SIEGE: LOME

BUTS: L'Association Equipe de Recherche d'Information et de Formation de la Femme a pour but:

- d'identifier les problèmes socio-économiques et culturels auxquels est confrontés la femme;
- d'informer la femme sur les questions liées à ses droits et devoirs, sa santé physique et mentale, la gestion commerciale, l'éducation à la vie familiale ;
- d'aider la femme à rendre ses activités plus performantes ;
- de rendre les données recueillies auprès des femmes accessibles aux organisations impliquées dans les activités de la femme ;
- de développer l'esprit de volontariat au sein de la gent féminine;
- de cultiver l'amitié, l'esprit de coopération et la compréhension mutuelle entre les femmes de tous les pays.

P.J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau-Directeur

Lomé le 13 décembre 1993  
Le Ministre de l'Administration  
Territoriale et de la Sécurité  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1183/MATS-SG-APA-PC du 04/12/93

TITRE DE L'ASSOCIATION: «ASSOCIATION  
POUR LA PROMOTION DES INITIATIVES COMPLEMENTAIRES A L'AGRICULTURE (A.P.I.C.A.)

SIEGE: LOME

BUTS: L'Association pour la Promotion des Initiatives complémentaires à l'Agriculture a pour but :

- d'identifier et de promouvoir dans la zone d'intervention de l'Association, des activités innovatrices, agricoles, para-agricoles et assimilées, économiquement porteuses pour entraîner un développement endogène à travers une amélioration des revenus des agriculteurs, tout en ménageant au mieux le patrimoine naturel des sites concernés de la zone d'intervention.
- d'œuvrer avec toutes institutions, toutes organisations ou toutes formes de groupements à vocation coopérative poursuivant les mêmes objectifs.
- d'initier des travaux de recherche-développement devant se prononcer sur la factibilité des ICA identifiées ou devant apporter des solutions à l'un quelconque des problèmes posés par leur réalisation. Suivant les cas, les résultats de ses travaux peuvent faire l'objet de fiches techniques destinées à la vulgarisation de la technologie concernée par l'ICA.
- d'organiser une action de formation intéressant la maîtrise de la technologie concernée par l'ICA en question, et la gestion d'une unité d'exploitation relative au domaine de l'ICA.
- de promouvoir en particulier toutes activités destinées à élever le niveau social et économique de la femme, compte tenu de sa situation socio-économique en milieu rural malgré son rôle dans le développement. Ces activités visent à faire des femmes des partenaires égales des hommes dans le projet que couvrira l'association.
- de promouvoir les productions vivrières en tant que complément par rapport aux ICA, et cela avec un accent particulier sur l'agroforesterie en vue de préserver l'équilibre de l'environnement.
- d'élaborer des programmes périodiques constitués d'un ensemble de projets concernant à la réalisation des objectifs de l'association, chacun des projets couvrant les activités d'une ICA.

P. J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 04 décembre 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1344-MATS-SG-APA-PC du 30-12-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : «ORGANISATION  
DE REFLEXION SUR L'ENDETTEMENT ET LE  
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (O.R.E.D.A.)

SIEGE : LOME

BUTS : L'Oganisation de Réflexion sur l'Endettement  
et le Développement de l'Afrique a pour but :

- informer les masses populaires sur les causes et les conséquences de l'endettement de l'Afrique;
- informer les masses populaires sur les vrais maux dont souffre l'Afrique et qui la font sombrer davantage (maladies, détournements de fonds, l'armement inutile, l'analphabétisation, l'ignorance, la corruption);
- faire prendre conscience aux jeunes africains que l'avenir de l'Afrique est entre leurs mains et sur le continent africain;
- prôner, promouvoir (et œuvrer pour) la nécessaire union économique de l'Afrique;
- mettre en œuvre des programmes pour un développement concerté et soutenu du continent africain;
- initier des actions concrètes pouvant aider les populations victimes des effets de la dette à se prendre en charge. Il s'agira notamment :
  - \* de mettre en place des projets de développement communautaires et des projets ruraux,
  - \* de faire des apports aux gens en matière de conseils, de formation, de gestion, de suivi, de contrôle pour les aider à réussir leurs projets de développement
  - \* de rechercher des bourses d'études aux membres chargés des projets de développement pour une formation pratique,
  - \* de créer des centres de formation professionnelle (menuiserie, couture, maçonnerie, électricité, plomberie, etc...) aux jeunes déshérités et des centres de réinsertion sociale,
  - \* de venir en aide aux sinistrés (famine, épidémies...).
- promouvoir la protection de l'environnement :
  - \* information et sensibilisation des masses à une bonne gestion de l'environnement.
  - \* reboisement,
  - \* gestion des ordures et des déchets.
- encourager et sensibiliser les africains à consommer leurs productions locales;
- créer des écoles d'enseignement technique et général pour promouvoir l'éducation des jeunes;
- organiser des conférences, des séminaires, des camps ateliers, des tournées de sensibilisation et publier dans les journaux des informations concernant les problèmes de l'endettement et du développement de l'Afrique et du tiers monde;
- promouvoir l'épanouissement et la participation de la femme au développement;
- établir et entretenir des relations avec d'autres associations ou organisations sœurs nationales, régionales et internationales.
- promouvoir l'éthique morale et la religion chrétienne.

Lomé, le 30 décembre 1993

Le ministre de l'Administration  
territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1354/MATS-SG-APA-PC du 31-12-93

Titre de l'Association : «EGLISE DU CHRISTIANISME  
CELESTE DU TOGO» (Groupe II)

Siège : LOME

Buts : l'Eglise du Christianisme Céleste du Togo  
(Groupe II) a pour but de :

- regrouper les personnes sans distinction de sexe, ni de race, ayant la foi en un seul Dieu;
  - convertir par un système dévangélisation, tous ceux qui ont des croyances contraires, tout en respectant la liberté de l'opinion de chacun;
  - créer entre les membres de cette formation religieuse des liens fraternels d'union, de solidarité et d'entraide;
  - de rendre plus affectueux les sentiments envers l'Eternel et enfin de leur donner une éducation chrétienne conformément à la doctrine du Seigneur Jésus-Christ, doctrine basée sur la Sainte Bible.
- P. J.
- Statut
  - Liste des membres  
du Bureau directeur

Lomé, le 31 décembre 1993

Le ministre de l'Administration  
territoriale et de la Sécurité,

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 090/MATS-SG-APA-PC du 21-1-94

Titre de l'Association : «MISSION BAPTISTE TOGOLAISE» (M.B.T.)

Siège : LOME

Buts : L'Association Mission Baptiste Togolaise a  
pour but :

- de constituer un canal par lequel les Eglises locales basées sur la Bible où leurs membres peuvent étendre leurs efforts et leurs visions missionnaires.
- P. J.
- Statut
  - Liste des membres  
du Bureau directeur

Lomé, le 21 janvier 1994

Le ministre de l'Administration  
territoriale et de la Sécurité,

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1342/MATS-SG-APA-PC du 30-12-93

TITRE DE L'ASSOCIATION "ASSOCIATION  
ACTION — PRODUCTION D'AGOUJJA"

Siège : 7 rue des Mélinas — Tokoin Solidarité —  
B.P. 13181 Lomé

Buts : L'Association Action-Production d'Agoudja  
a pour but :

- être l'émanation réelle d'une coopérative en collaboration avec une O.N.G.
- réunir quelques paysans afin de leur permettre de s'auto-gérer dans les domaines suivants :
  - \* amélioration de la production agro-pastorale (Agriculture, élevage) pour dégager des excédents qui seront revendus dans les meilleures conditions de marché;
  - \* permettre le transport de ces produits vers les centres de consommation de l'intérieur du Togo;
  - \* transformation de la viande porc en boudain.

P. J.

- Statut
- Liste des membres  
du Bureau directeur

Lomé, le 30 décembre 1993

Le ministre de l'Administration  
territoriale et de la Sécurité,  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1328/MATS-SG-APA-PC du 27/12/93

Titre de l'Association : ASSOCIATION POUR LA  
PROMOTION DE LA COOPERATION (A.P.C.).

Siège : LOME

Buts : L'Association pour la Promotion de la Coopération, a pour but :

- la promotion du mouvement coopératif togolais afin d'aboutir à un développement de la nation. Pour atteindre ce but, elle essaiera de mettre sur pied des groupements et coopératives et de redynamiser ceux qui existaient déjà sur le territoire national.

P. J.

- Statut
- Liste des membres  
du Bureau directeur

Lomé, le 27 décembre 1993

Le ministre de l'Administration  
territoriale et de la Sécurité  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1325/MATS-SG-APA-PC du 27-12-93

Titre de l'Association : «CLUB DES AMIS DE  
DIEU» (C.A.D.)

Siège : Agoè-nyivé, Lomé

Buts : L'Association Club des Amis de Dieu a pour but :

- d'apporter aux peuples des ténèbres des profondeurs la lumière divine, la parole sainte;
- de gagner les âmes dans les campagnes;
- d'éduquer les enfants abandonnés;
- d'aider les personnes en difficulté et les populations sinistrées;
- d'apporter une assistance sanitaire et sociale.

P. J.

- Statut
- Liste des membres  
du Bureau directeur

Lomé, le 27 décembre 1993

Le ministre de l'Administration  
territoriale et de la Sécurité,

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1171/MATS-SG-APA-PC du 1-12-93

Titre de l'Association : «GROUPE DE RECHERCHE  
ET ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT»

Siège : Lomé

Buts : L'Association a pour but :

- Amélioration du cadre de vie des Jeunes au Togo et en Afrique.
- informer, sensibiliser et former la jeunesse dans le cadre de l'auto création d'emploi.
- innovation des technologies adaptables aux besoins et moyens des populations rurales dans les domaines
  - a) de la construction (habitat, pistes rurales, ouvrage d'art)
  - b) de l'énergie, de l'agriculture et de l'artisanat.

P. J.

- Statuts
- Liste des membres  
du Bureau directeur

Lomé, le 1er décembre 1993

Le ministre de l'Administration  
territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 114/MATS-SG-APA-PC du 26-01-94

TITRE DE L'ASSOCIATION : INSTITUT AFRICAIN  
DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT  
(I.A.R.A.D.)

SIEGE : BAGUIDA

BUTS : L'Institut Africain de Recherche Appliquée au Développement a pour but :

- de coordonner ses actions de recherche en matière de développement en milieu africain ;
- de concevoir et suivre des projets de développement émanant du monde rural ;

- de former et sensibiliser des groupements de jeunes diplômés à la recherche et à la sauvegarde de l'environnement ;
- d'intervenir auprès des Associations, des Organisations Non Gouvernementales, des Sociétés d'Etats pour une assistance technique ;
- d'initier les jeunes à la recherche en vue de faciliter leur intégration dans les domaines de la recherche et de l'emploi.

P.J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau-Directeur

Lomé, le 26 janvier 1994

Le Ministre de l'Administration  
Territoriale et de la Sécurité  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
N° 1326/MATS/SG-APA-PC du 27 -12-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : « SE TENIR A LA  
BRECHE » (S.T.E.B.)

SIEGE : LOME Quartier Cacavéli

BUTS : l'Association « se tenir à la Brèche » a pour but :

- de prier pour :
- la paix, l'amour, le pardon et le Bien-être des nations et en particulier du Togo,
- la repentance et le salut des hommes,
- l'unité du corps de Christ,
- le bannissement l'escroquerie et le détournement des fonds du pays,
- la prospérité des sociétés d'Etat et O.N.G.
- l'annonce du pardon et l'amour de Dieu à travers Jésus-Christ, aux hommes et de toutes races et de toutes religions,
- l'enseignement de la parole révélée par le Saint-Esprit aux hommes de toutes confessions.

P.J.

- Statuts
- Liste des membres du Bureau-Directeur

Lomé, le 27 décembre 1993

Le Ministre de l'Administration  
Territoriale et de la Sécurité  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
N° 113/MATS/SG-APA-PC du 26-01-94

TITRE DE L'ASSOCIATION : ENTREPRENARIAT,  
DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT ET  
NUTRITION (E.D.E.N.)

SIEGE : LOME

BUTS : l'EDEN a pour but de :

- rechercher en permanence les opportunités de création d'emplois;

- concevoir et mettre en place des activités de développement communautaire ;
- participer à des œuvres ou projets à caractère humanitaire ;
- constituer une cellule d'assistance et de mutuelle ;
- sensibiliser les jeunes à former des groupements ou coopératives ;
- reboiser les sites déboisés, installer les poubelles publiques ;
- lutter contre la malnutrition, la dénutrition et la famine ;
- recenser et transformer les ordures en biogaz et compost ;
- aider les jeunes par la formation et à la sensibilisation à prendre goût à l'initiative privée ;
- tisser entre les membres des liens de fraternité et susciter leur épanouissement social, économique et spirituel.

P.J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau-Directeur

Lomé, le 26 janvier 1994

Le Ministre de l'Administration  
Territoriale et de la Sécurité  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DSCLARATION D'ASSOCIATION  
n° 115/MATS-SG-APA-PC du 26 janvier 1994

Titre de l'Association : « ASSOCIATION POUR  
UNE MEILLEURE INTEGRATION DE L'INDIVIDU  
DANS LA SOCIETE » (A.M.I.S.)

Siège : LOME

Buts : l'Association pour une meilleure intégration de l'individu dans la Société a pour but :

- de défendre les intérêts de ses membres et de faciliter l'insertion de l'individu dans le développement;
- d'offrir à l'individu la possibilité d'assurer ses responsabilités en créant des structures de sensibilisation et de formation;
- de mener des campagnes auprès des organisations humanitaires d'assistance, des Organisations Non Gouvernementales ONG, des ambassades, des banques et Entreprises pour un soutien moral et matériel à l'association.

P. J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé le 26 janvier 1994

Le ministre de l'Administration  
territoriale et de la Sécurité  
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 581/MATS-SG-APA-PC du 19-8-93

TITRE de l'Association «MINISTERE INTERNATIONAL ALLEZ LES CHERCHER

Siège : LOME, rue Kaïgan à Kodjoviakopé.

Buts : «Ministère International Allez les Chercher» a pour but :

- d'enseigner et prêcher l'Évangile de JESUS-CHRIST au Togo et ailleurs,
- de prier pour la guérison des malades,
- d'établir des instituts bibliques en vue de former des Pasteurs et des Évangélistes,
- d'imprimer et distribuer gratuitement ou vendre de la littérature religieuse,
- construire des hôpitaux, écoles à la portée de tous,
- créer un village pour handicapés.

P. J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 19 août 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 116/MATS-SG-APA-PC du 26-1-94

Titre de l'Association : «ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'ANEHO (A.D.E.C.A.N.)

Siège : ANEHO

Buts : l'Association pour le Développement de la Commune d'Aného a pour but :

- d'établir des relations entre les personnes physiques ou morales qui se préoccupent du développement de la Commune et de faciliter l'échange des idées sur cette même question;
- de soutenir par des moyens appropriés les institutions à vocation économique, humanitaire et culturelle d'une part, la population de la Commune et toute personne physique ou morale d'autre part, désireux d'œuvrer en faveur du développement socio-économique de la Commune;
- de sensibiliser la population et la jeunesse en particulier sur les problèmes de développement harmonisé de la Commune;
- de participer à l'établissement des plans de développement socio-économique de la Commune;
- de contribuer aux efforts des autorités civiles et religieuses pour le développement socio-économique de la Commune.

P. J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 26 janvier 1994

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 1327/MATS/SO-APA-PC du 27-12-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET D'AIDE HUMANITAIRE AU TOGO (ADRAH — TOGO)

SIEGE : Au 83; Rue Champs de Course à Gbadago Lomé BP 81038 — Lomé

BUTS : l'Association pour le Développement Rural et d'Aide Humanitaire au Togo a pour but :

- la culture des céréales et plantes à tubercules ;
- l'organisation des foires agricoles;
- création des fermes d'élevage de volailles des ovins et bovins;
- la construction des pistes rurales, forage des puits;
- le projet de reboisement, désinfecter les eaux;
- la construction des dispensaires, centre de santé, maternité et des centres des affaires sociales, éducation sanitaire et d'hygiène en milieu rural;
- création d'orphelinat; aide humanitaire aux orphelins; aux déshérités et aux nécessiteux, distribution de vivres, vêtements usés et produits pharmaceutiques;
- un programme de formation et de recyclage;
- construction des églises, toutes confessions religieuses confondues;
- construction de logement coopératif en milieu rural.

P. J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 27 décembre 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité,

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION  
n° 089/MATS-SG-APA-PC du 21-1-94

Titre de l'Association : «ASSOCIATION POUR L'EDUCATION, LA PROMOTION ET L'EXPANSION DE LA CULTURE ISLAMIQUE» (A.E.P.E.C.I)

Siège : LOME

Buts : l'Association pour l'Éducation, la Promotion et l'Expansion de la Culture Islamique a pour but :

- l'éducation, la promotion, la compréhension et l'adaptation de la Culture Islamique grâce à la mise en place d'un enseignement islamique.

P. J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 21 janvier 1994

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN